Séance plénière de la Commission Locale de l'Eau
-
6 juillet 2016
Espace Jeanne Champillou – Olivet

Collège des élus :

Etaient présents		
M. Jean-Claude HENNEQUIN	Adjoint au Maire	Saint Pryvé Saint Mesmin
M. Patrick RABOURDIN	Président	SIBL
M. Jean-Michel VINCOT	Conseiller municipal	Orléans
Mme Jocelyne MARPEAUX	Conseillère municipale	Férolles
M. Jean-Marc GIBEY	Maire	Jargeau
M. Jean Luc BRINON	Adjoint au Maire	Tigy
M. Gérard MICHAUD	Adjoint au Maire	Saint Cyr en Val
M. André DEROUET	Adjoint au Maire	Neuvy-en-Sullias
M. Jérôme BROU	Adjoint au Maire	Saint-Denis-en-Val
M. Jean-Luc BRINON	Adjoint au Maire	Tigy
M. Jean-Claude Fardeau	Adjoint au Maire	Ouvrouer les Champs
M. Dominique LELAY	Adjoint au Maire	Vienne en Val
Etaient excusés et représentés		
Mme Fabienne d'ILLIERS	Conseillère municipale / Présidente de la CLE	Olivet
M. Olivier SILBERBERG	Conseiller municipal	Saint Jean le Blanc
Mme Chantal BUREAU-MAYEUX	Conseillère municipale	Mareau aux Prés
Etait excusé		
Mme Isabelle LANSON	Conseillère départementale	Conseil départemental du Loiret

Collège des usagers :

Etaient présents		
Jean-Claude BENNERY	Président	ASRL
M. Didier PAPET	Vice-Président	Loiret Nature Environnement
M. Georges KIRGO	Représentant	UFC-Que Choisir
Était excusé		
M. Patrick HERVET	Représentant	Comité départemental canoë-kayak

Collège des représentants de l'Etat

Etaient présents		
Mme Christine BOUR	Adjointe du service environnement, eau et forêt	DDT du Loiret
M. Philippe CARRE	Responsable de l'unité politique de l'eau	DREAL Centre
M. Jean-Luc GOUBET	Chef de service	Agence de l'Eau Loire-Bretagne
Mme Marine Colombey	Chef de service départemental	ONEMA Loiret
Etait excusé et représenté		
Monsieur le Directeur		DDCS

Appui technique ou intervenant

Mme Carine BIOT	Animatrice de la CLE	Etablissement public Loire
M. Michel CHANTEREAU	Conservateur de la RNR de Saint Mesmin	Loiret Nature Environnement
M. Stéphane THAUVIN	Garde-rivière	ASRL
Mme Nelly BONNEFOY	Responsable du service environnement et développement durable	Orléans
Mme Camille LEGRAND	Technicienne de rivière	SIBL
Mme Marie DENIS	Stagiaire	Etablissement public Loire
Mme Anne-Gaëlle FIGUREAU	Pôle recherche, développement et innovation	Etablissement public Loire
Etait excusé		
M. Franck PARE	Chargé de missions protection de la ressource en eau	Ville d'Orléans
M. Benoit LOUCHARD	Conseiller eau environnement	Chambre d'agriculture du Loiret

Rappel de l'ordre du jour

1. Retour sur les inondations ayant touché le territoire
2. Présentation des résultats du stage « sédimentation »
3. Présentation de la Réserve Naturelle de Saint Mesmin et répartition des compétences sur le Loiret domanial
4. Rapport d'activités 2015
5. Points divers

Monsieur Hennequin ouvre et préside la séance en l'absence de Mme d'Illiers.

1/ Retour sur les inondations ayant touché le territoire

L'animatrice propose dans un premier temps d'exposer les faits puis de laisser la parole à tout un chacun pour s'exprimer.

Rappel des faits : plus de 170 mm tombés sur l'ensemble du territoire entre le 29 et le 31 mai 2016, sur des sols déjà saturés en eau du fait de pluies nombreuses dans les jours précédant l'évènement, ce qui équivaut à plus de 3 mois de pluie par rapport à une année normale.

Afin de constater l'ampleur de l'évènement, l'animatrice présente les données disponibles grâce aux deux stations de mesures de débit présentes sur le Dhuy. L'une située à Gobson avec des mesures de 1996 à 2013 et la seconde située à Sandillon de 2014 (année de mise en place) à juin 2016.
A noter que la station de Gobson, mesurait l'ensemble des pluies du bassin versant du Dhuy puisque située à l'aval contrairement à la station de Sandillon située plutôt en milieu de bassin et ne mesurant pas les apports de tous les affluents ;

Les chroniques de données de la station la plus aval permettent de situer certains évènements importants de ces 30 dernières années comme la tempête de 1999 avec un peu moins de 15m3/sec de mesuré, la crue de Loire de 2003 avec une mesure estimée à 19.2m3/sec.
La nouvelle station à Sandillon a permis de mesurer un débit à 24.4m3/s, soit une valeur jamais atteinte depuis au moins les 30 dernières années sur une partie seulement du bassin versant. On suppose donc qu'à l'aval au niveau de Saint Cyr en Val le débit devait être encore plus fort.
Aux vues de ces éléments, le caractère exceptionnel ne peut être réfuté.

Sur le Loiret, des chiffres de hauteur d'eau sont présentés. Le niveau du cours d'eau est ainsi passé de 80cm à 1m60 en quelques jours.

Les conséquences de ces inondations sont illustrées par de nombreuses photos prises partout dans les communes du val (cf power-point).
L'amont du territoire constituant tout le val d'Orléans, entre Loire et Dhuy a été plus durement touché avec de nombreuses habitations inondées ainsi que des centaines d'hectares de cutltures.
La partie la plus urbaine a quant à elle été plutôt épargnée.

L'ARS, excusé pour cette réunion, avait transmis quelques éléments d'informations dont le contenu est repris ci-dessous :

1. *Ces événements ont suscité de nombreuses inquiétudes au sujet de la potabilité de l'eau : les communes du territoire du SAGE n'ont pas eu de problème de qualité de l'eau à l'exception de Viglain. Le forage communal a eu quelques infiltrations d'eau superficielles ce qui a entrainé une coloration de l'eau. Par précaution, le maire a interdit la consommation de l'eau du robinet entre le 3 et le 6 juin. Pas d'impact pour la population.*
2. *Les inondations ont eu pour conséquence de véhiculer des eaux sales dont des hydrocarbures. Ces pollutions très gênantes pour certains n'ont cependant pas entrainé de contamination des ressources AEP. Depuis les inondations, nous avons renforcé le contrôle sanitaire de l'eau du robinet et ajouté les paramètres suivants : Carbone Organique Total, Hydrocarbures dissous et Bactéries anaérobies sulfito-réductrices (permettant de détecter si des eaux superficielles contaminent des eaux souterraines). Ce contrôle renforcé durera encore plusieurs mois.*
3. *Les principales problématiques à gérer maintenant concernent l'humidité dans les maisons inondées (développement de moisissures) et la prolifération de moustiques.*
4. *Sans approfondir les deux sujets précédents, il est utile de préciser que :*
    a. *Il ne faut pas effectuer de démoustication préventive par insecticide*
    b. *Il faut avant toutes choses, supprimer les foyers propices aux moustiques (eaux stagnantes, pneus, récipients divers…)*
    c. *La démoustication par insecticide pulvérisé sur de l'eau doit être la solution de dernier recours*
    d. *La démoustication n'est pas assurée dans le Loiret par le département. Aujourd'hui, les entreprises privées sont la seule solution de démoustication (en plus des actions locales par les particuliers et les communes)*
    e. *Le moustique tigre est quasi absent du Loiret, il fait l'objet d'une surveillance.*

L'animatrice signale qu'un arrêté a été pris en date du 8 juin 2016 portant reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle et que toutes les communes du SAGE sont classées en état de catastrophe naturelle.

Plusieurs causes peuvent être évoquées pour expliquer cette ampleur néanmoins la toute première reste le caractère exceptionnel des précipitations.
Autres causes aggravantes potentielles : Urbanisation du val ; Disparition des zones humides ; Disparition des zones d'expansions de crues ; Changement dans les pratiques culturales ; entretien des rivières.

La parole est ensuite laissée aux membres de la CLE souhaitant s'exprimer sur le sujet.

Le Président du SIBL revient sur l'entretien des rivières. Il indique que cela aura permis de revoir certaines choses et que des modifications de gestion pourront être engagées.
Néanmoins sur le Dhuy tout a plutôt bien fonctionné.
Il revient sur les associations foncières, il existe à certains endroits de gros problèmes d'entretien, des plantations ont été effectuées sur des collecteurs qui sont maintenant cassés et non fonctionnels et pour lesquels la servitude de passage n'est pas respectée.
Concernant les servitudes de passage, il indique que le syndicat ne bénéficie pas d'appui juridique et que cela manque pour aller sur des propriétés privées et leur expliquer que les propriétaires sont responsables de l'entretien.

Le représentant de Tigy confirme que certains particuliers sont compréhensifs et comprennent l'intérêt de cet entretien surtout après ces évènements mais que d'autres ne comprennent pas et que sans aide de l'Etat, les AFR arrivent au bout d'un système qui ne peut plus rien résoudre. Il demande de réfléchir à l'agriculture que l'on souhaite et si l'on souhaite en conserver dans le val.
Il souhaite pouvoir s'appuyer sur des bases juridiques.

La représentante de Férolles souhaiterait qu'une cartographie des rivières du val de Loire et même de celles de Sologne soit réalisée afin de voir quels travaux seraient à faire pour un bon écoulement des eaux vers la Loire. La Marmagne est un exemple de ce qui se passe actuellement et qui ne fonctionne pas (refoulement des eaux vers le bourg de Férolles en cas de fortes pluies).

Un membre rappelle que dans tous les projets, les dimensionnements de ouvrages de gestion de la pluie se font pour des pluies décennales or ce dernier évènement est au moins de l'ordre de la cinquantennale.

Le représentant du Vienne en Val indique que la commune a dû faire face à une double inondation, celle du Dhuy mais aussi et surtout celle venue des affluents de Sologne accentuée par le fait que les propriétaires d'étangs ont ouvert leurs vannes pour vider leurs étangs.
Au moins 80 habitations ont été inondées du fait des affluents de Sologne.

L'ONEMA indique qu'effectivement les étangs sont souvent remplis au maximum et donc quand la forte pluie est arrivée, l'eau des étangs s'est ajoutée. On a toujours pensé que les étangs servaient à contrôler les crues or là c'est l'inverse qui s'est produit. Leur gestion est donc un enjeu primordial.
Le risque avec de tels affluents est que les eaux arrivent toutes au même moment dans le val, un effet retard (retenue de l'eau plus longtemps) pourrait être accentué avec des zones humides.

Le représentant de Saint Denis en Val indique qu'une cinquantaine de maisons ont été touchées dans la commune et 17 routes fermées.
Il indique que ce ne sont pas tant les nouvelles zones urbanisées qui ont été touchées mais des zones plutôt anciennes. Dans les nouvelles zones, il souligne le rôle important qu'ont joué les bassins d'orages enherbés qui d'habitude sont complètement vides et qui étaient remplis à ras-bord au moment de l'évènement.
Il pense que ces ouvrages ont un intérêt certain en cas de fortes précipitations.

Michel Chantereau, conservateur de la réserve naturelle nationale de Saint Mesmin revient sur le rôle important des zones humides, et indique que la gestion actuelle est de vouloir se débarrasser le plus vite possible de l'eau et que c'est selon lui une erreur.
Il est difficile de déterminer l'origine du phénomène, est ce que celui-ci va se reproduire ou non. Il travaille cependant avec une équipe de chercheurs de l'Université de Tours et ce genre de phénomène rentre dans leurs prévisions dans le cadre du changement climatique. Nous avons maintenant 130 ans de recul avec les données météorologiques.

Concernant la commune de Saint Cyr en Val, son représentant informe la CLE que 260 pavillons ont été touchés avec la possibilité de destruction de 2 maisons.

Il ne sait pas si les études sont bonnes ou non cependant, il confirme que pour lui l'intensité des dégâts est clairement liée au caractère exceptionnel des précipitations, avec une très mauvaise météo, des orages très réguliers au mois de mai.
La commune a déjà connu des épisodes de crues sans pour autant être inondée malgré l'urbanisation croissante et le calibrage du Dhuy a permis de faire passer ces évènements sans problème. Les zones humides et les zones d'expansion de crues n'auraient pu empêcher l'inondation et les bassins d'orage de la Saussaye étaient déjà pleins. Pour empêcher le Morchêne de déborder il aurait fallu 20 à 30 bassins d'orage sur un bassin versant restreint. On ne pouvait échapper à cette crue.
Il fait remarquer la contradiction rencontrée sur beaucoup de bassins versants, les personnes situées en amont souhaitent se débarrasser le plus vite possible tandis que l'aval souhaite son arrivée le plus tard possible.
A Saint Cyr, l'alerte est d'abord arrivée par le Morchêne, affluent de Sologne entrainant la mise en place d'une cellule de crise à 16h le lundi 30 mai. Le Dhuy a ensuite débordé le mardi puis l'eau est arrivée dans les champs le mercredi.
Il souligne que grâce au bon entretien de la rivière, il n'y a eu aucune formation d'embâcles et qu'aucun ouvrage d'art n'a été abîmé. Pour savoir quel fossé a fonctionné ou non, il suffit d'aller voir les agriculteurs.

L'ONEMA questionne sur le busage du Morchêne la rivière a coulé par-dessus le busage.
Le Morchêne était de toute façon coincé par les hautes eaux du Dhuy.

Un membre fait remarquer qu'un certain nombre d'actions sont communes aux préoccupations de la Stratégie Locale de Gestion des Risques d'Inondations (SLGRI) et qu'il faut travailler en cohérence pour ne pas faire deux fois les mêmes choses.

Un membre demande si l'on refait des zones humides, des zones tampons, qui paient la casse sur les parcelles inondées préférentiellement ?

L'animatrice demande quelles actions la CLE souhaiterait-elle voir mises en place ?

Deux points sont évoqués :
Une partie technique pour laquelle il faut retravailler sur la cartographie des cours d'eau, fossés, fossés, jurés, recenser ce qui a marché ou non.
Ce que retient le représentant de Saint Cyr est que la cellule de crise a été réunie très rapidement, qu'ils ont beaucoup appris avec cette expérience, mais que dans les Plans Communaux de Sauvergarde (PCS) il manque quelque chose d'essentiel : l'entraide, le bénévolat, le fait que les gens ont proposé plus d'hébergement et de nourriture que nécessaire. Le fait également que les gens ont besoin d'un suivi et sur le moyen voire long terme.
Il a manqué une cellule pour canaliser les bénévoles et c'était une belle image dans ce côté déprimant des inondations.
Ainsi pour les communes où cela a marché, il faut une entraide entre communes pour améliorer la gestion de crise.

Un autre membre souligne que ce qui est difficilement compréhensible est le temps de décrue qui a été très long et les gens ne comprennent pas pourquoi cela met autant de temps à descendre. Il y a même eu des cas d'inondations après-coup et c'est finalement ce qui a posé le plus de problème.

2/ Présentation des résultats du stage « sédimentation »

Etude du fonctionnement hydrosédimentaire de la rivière Loiret
Marie DENIS présente les principaux résultats de son stage qui se termine le 31 juillet.

L'objectif du stage était de réaliser un bilan de l'envasement du Loiret et d'en définir les principales causes.
Les relevés ont été réalisés sur la partie privée du Loiret dans l'ensemble des bassins.
La méthode utilisée a été de mesurer sur 129 transects, présents de façon régulière sur l'ensemble du cours d'eau, la hauteur de vase, la hauteur d'eau à l'aide d'une perche graduée.
A noter que les transects utilisés sont identiques à ceux utilisés lors de la précédente campagne de mesures en 2006 (réalisée par Géohyd dans le cadre du SAGE).
Les données mesurées sur le terrain ont ensuite été intégrées dans un système d'information géographique (SIG) afin de réaliser une interpolation permettant de représenter les données sur une carte. La méthode utilisée est l'interpolation triangulaire.

Plusieurs cartes ont été créées la première présente les épaisseurs de sédiments en mars 2016. Globalement on constate que la partie la plus envasée du Loiret est la partie amont. Le volume total mesuré est de 306 294 m3.

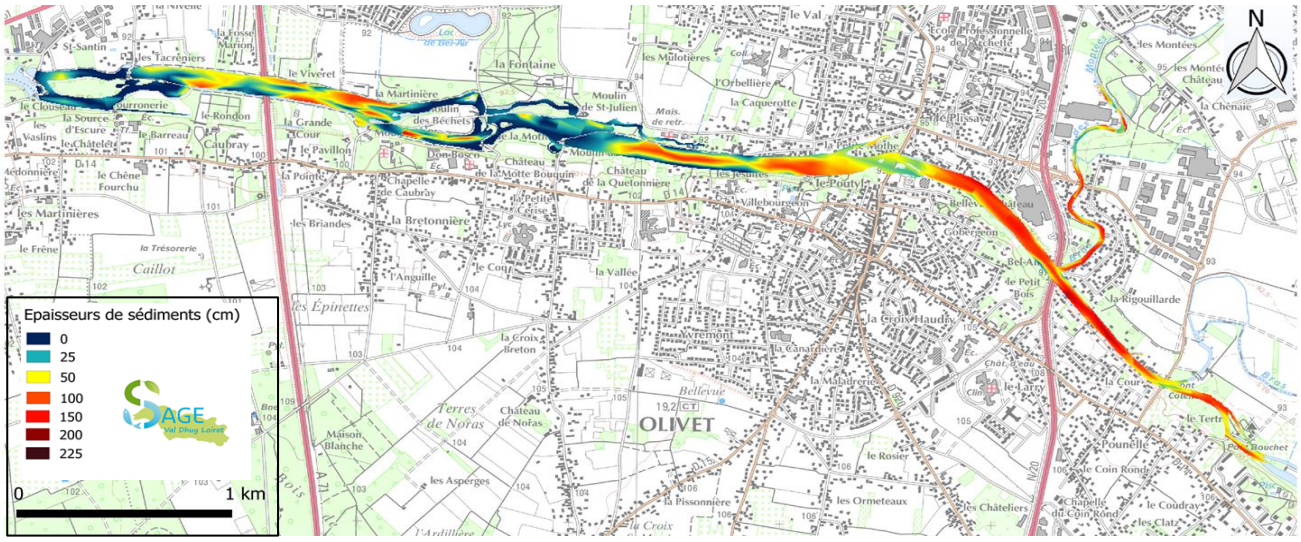

La deuxième carte présentée montre l'évolution de la sédimentation entre 2006 et 2016. On peut constater globalement que le Loiret est moins envasé en 2016 qu'en 2006 avec une diminution de l'ordre de 22% (marge d'erreur comprise entre 16 et 28%). C'est notamment vrai sur la partie aval (bassin des Tacreniers, Saint Santin). Il reste par contre notamment sur la partie amont certains secteurs qui continuent de s'envaser, avec par exemple un envasement

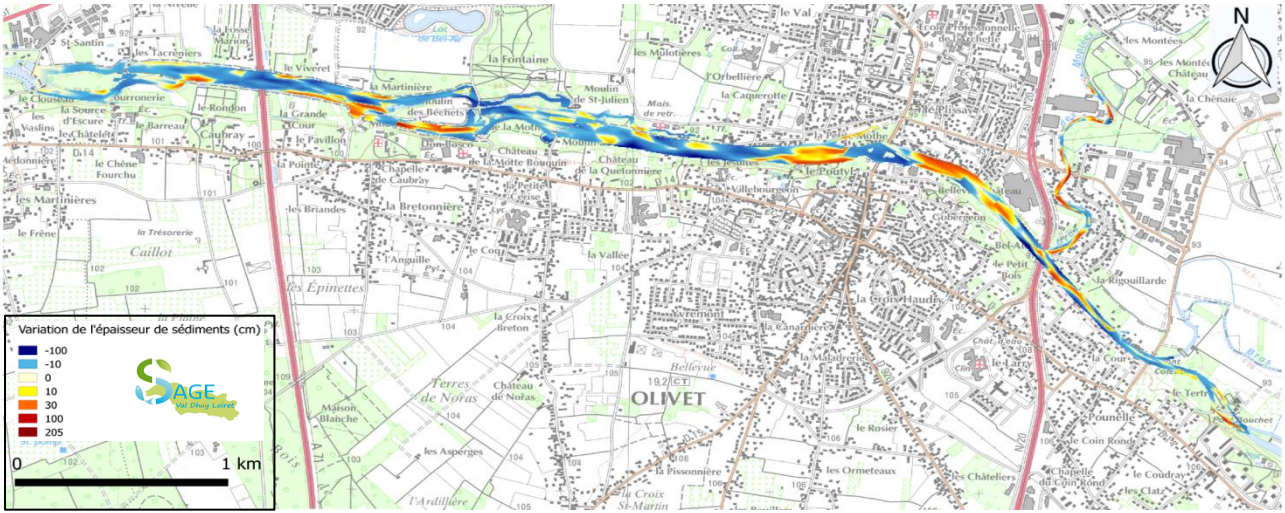

d'environ 30 cm à l'amont du pont Leclerc.
La deuxième partie du stage consiste en la recherche des causes de cet envasement.

- Comprendre pourquoi certaines zones sont plus envasées que d'autres?
- Comprendre pourquoi le volume global de sédiments a diminué entre 2006 et 2016 / pourquoi certaines zones ont continué de s'envaser?

La méthode a consisté à étudier :

- L'évolution de l'urbanisation dans la partie ouest du bassin versant
- L'étude de l'hydraulique du Loiret

Une première carte a été réalisée présentant l'évolution de l'urbanisation dans le val depuis 1947.

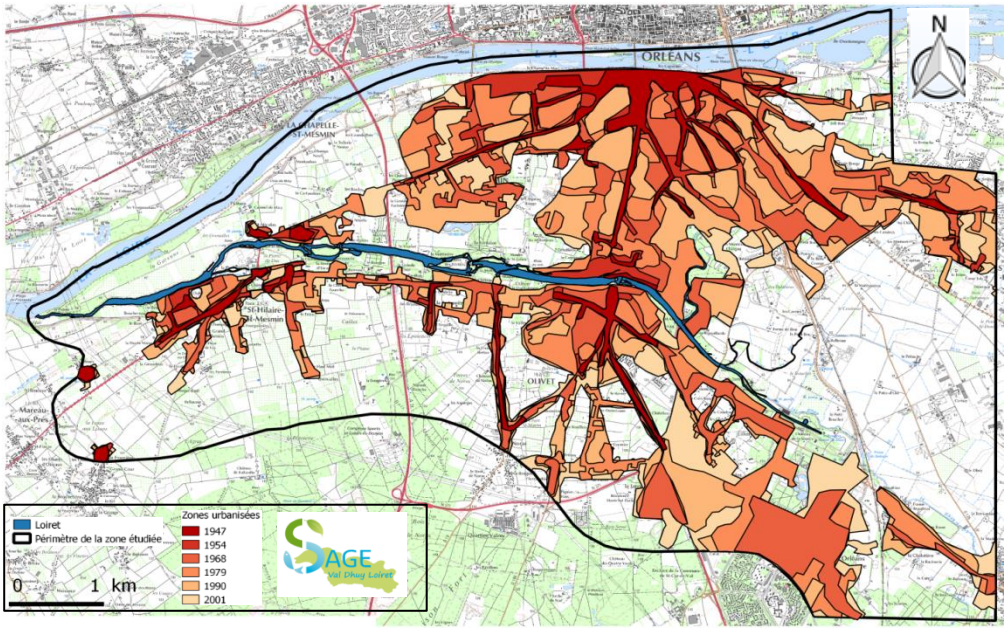

Celle-ci montre une urbanisation très importante du val durant cette période laissant supposer un apport rapide de matière en suspension via les réseaux d'eaux pluviales directement dans la rivière.

D'autre part, jusqu'en 1990, les effluents traités de la STEU de La Source étaient rejetés dans la partie amont du Loiret
De nombreux exutoires d'eaux pluviales sont également recensés, dont 4 points noirs à l'amont.

La faible hydraulicité du Loiret est également une des causes de la sédimentation de la rivière. Le cours d'eau a été découpé en tronçons homogènes. De plus, tous les éléments pouvant influencer la sédimentation ont été recensés tels que les affluents, les sources, les pertes, les obstacles à l'écoulement, les anciens curages.

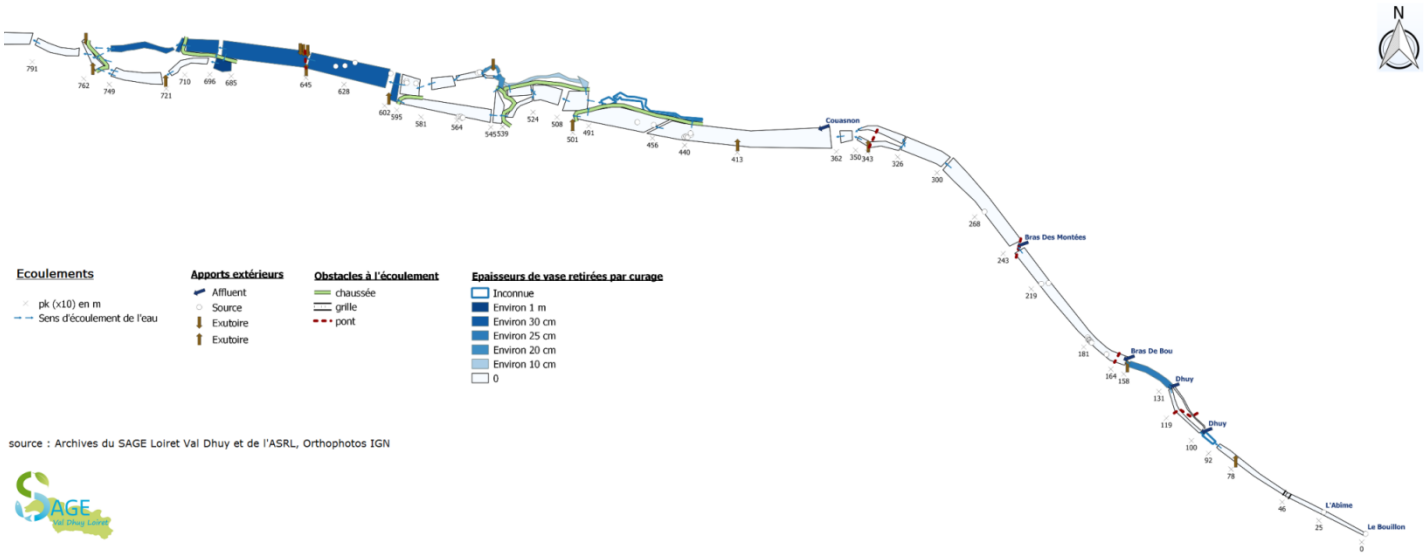

Des mesures de ligne d'eau ont également été réalisées permettant de mesurer la pente du cours d'eau. La pente est ainsi très (très) faible entre le Bouillon et la chaussée de Saint Santin (0.030%) et faible sur le Loiret domanial (0.056%).
Ces pentes faibles favorisent la sédimentation.

Des mesures de débits ont également été réalisées grâce au service de la DREAL. Une mesure a été prise à la sortie de chaque bassin, permettant de montrer que le débit du Loiret double entre la chaussée de Saint Samson (4.8m3/s) et la chaussée de Saint Santin (9.87m3/s), montrant ainsi l'apport important des résurgences.

Un certain nombre de profil en travers ont également été réalisés.

Les principales causes pouvant expliquer l'épaisseur de sédiments « anciens » notamment dans la partie amont sont :

- Les apports du Dhuy
- Les rejets passés de la station de traitement de la Source et les rejets du bassin versant urbain
- Les caractéristiques hydrauliques : la fermeture des vannes systématiques pendant des décennies qui bloquait les sédiments à l'amont de la 1ère chaussée
- Absence d'opération de curage dans le bassin de Saint Samson

Concernant l'évolution actuelle de la sédimentation et les variations observées, les principales causes restent sans doute les apports du Dhuy, les rejets du BV urbain, les caractéristiques hydrauliques du cours d'eau.
La construction de nouvelles vannes et une nouvelle gestion favorisent le transit des matières en suspension d'une partie des sédiments vers l'aval.
Cependant, la pente de la ligne d'eau et les vitesses d'écoulement sont très faibles (de l'ordre de 2.5 cm/s dans le bassin de Saint Samson par exemple). Le transport solide se fait principalement par suspension et les capacités de transport des matières en suspension est très (très) faible.
Depuis 2008 les plantes envahissantes sont présentes principalement à l'amont, on peut supposer qu'en pleine période de développement elles aient également un impact en agissant comme un frein à l'écoulement favorisant ainsi la sédimentation.

Conclusion

Une question est posée sur l'évolution possible suite à la crue de début juin. Il est effectivement probable que les sédiments aient bougé, des mesures vont être réalisées sur certains transects afin de caractériser l'évolution.
Les nouvelles vannes ont permis de faire passer beaucoup d'eau et de favoriser des dépôts dans certaines zones.

3. Présentation de la réserve naturelle nationale de Saint Mesmin et répartition des compétences sur le Loiret domanial

La parole est laissée à Michel Chantereau, conservateur de la réserve naturelle.
Le power-point accompagnant la présentation est disponible sur le site internet du SAGE.

M. Chantereau rappelle la définition d'une réserve naturelle :
« Un **espace naturel protégeant un patrimoine naturel** remarquable par une réglementation adaptée et tenant aussi compte du contexte local ».
La réserve naturelle de Saint Mesmin fait partie des 167 réserves naturelles nationales du territoire français.
Il rappelle les 4 missions principales d'une réserve qui sont :
- protéger
- connaître
- gérer
- faire découvrir

Le périmètre de la réserve suit la rive du Loiret en rouge sur la carte ci-dessous. En noir est représenté le périmètre de protection, seule la rive droite du Loiret est dedans car à l'époque la commune de Saint Hilaire Saint Mesmin n'avait pas souhaité s'associer à ce projet de réserve, la rive gauche en est donc exclue.

Rappel des étapes de création de la réserve :
1975 : création de la réserve naturelle de l'île de Saint-Pryvé-Saint-Mesmin
2006 : création (extension) de la réserve naturelle nationale de Saint-Mesmin (décret)
2007 : création de son périmètre de protection (arrêté préfectoral)

Il est présenté une carte des habitats présents sur la réserve.
Ceux-ci sont très variés et sont composés d'herbiers à renoncules flottantes, de grèves alluviales, de roselières, de pelouses à fétuques, de saulaies arbustives, de forêts alluviales à bois tendres et à bois durs…
Chacun de ses habitats abritent une faune spécifique ainsi qu'une très grande variété de champignons.

Les missions du gestionnaire sont ensuite rappelées :
Tout d'abord l'organisme gestionnaire est missionné par l'Etat. La gestion de la réserve de Saint Mesmin a été confiée à l'association Loiret Nature Environnement en 2008 (renouvelée en 2015).
Le préfet désigne les membres du Conseil scientifique et du Comité consultatif (36 membres répartis dans 4 collèges)
Un document fixe les orientations de gestion pour les 5 prochaines années : c'est le plan de gestion

Un plan de gestion est établi car c'est un outil obligatoire et indispensable à la continuité de la gestion et à l'organisation du travail du gestionnaire
Un outil de partage avec les acteurs du territoire qui clarifie les objectifs que le gestionnaire veut atteindre au travers d'actions spécifiques
Un outil de suivi et d'évaluation de la gestion de la réserve naturelle.

La réserve a un rôle et une responsabilité vis-à-vis de certaines espèces patrimoniales telles que la Gagée des Prés. Seulement quelques stations sont connues le long de la Loire.
Au niveau de la réserve a également été constaté le retour de la Loutre d'Europe.

La réserve se doit de conserver également un rôle pédagogique auprès des scolaires mais également du grand public.

Concernant la gestion, de nouvelles problématiques peuvent apparaître telles que la gestion des espèces exotiques envahissantes.
La gestion et l'entretien d'espaces naturels est également nécessaire comme par exemple l'entretien des roselières.
La gestion se fait de la façon la plus douce possible comme avec cet exemple d'entretien avec un cheval.

Enfin un des aspects très importants de la réserve est l'apport de connaissances grâce à la mise en place de suivis scientifiques, ceci permettant de mesurer les impacts des actions de gestion et l'évolution des habitats et des espèces.
Un comptage sur le Loiret des oiseaux d'eau en hiver en janvier 2016 a permis par exemple de recenser plus de 800 foulques.
Les boisements alluviaux sont également suivis ainsi que la ripisylve.
Depuis 2004, la réserve dispose de piézomètres afin de suivre le niveau de la nappe alluviale. En 12 ans il n'a pas été constaté d'évolution visible sur cette période.
Les oiseaux nicheurs sont également suivis. Le constat est que toutes les espèces ne sont pas égales face à l'érosion de la biodiversité. Les espèces généralistes tels que la mésange charbonnière ou le pigeon ramier s'en sortent mieux tandis que toutes les autres espèces vivant dans des milieux naturels plus particuliers (forestiers, agricoles…) rencontrent des difficultés et déclinent.

Enfin il est rappelé un des aspects importants au sein d'une réserve : la concertation.
Travailler sur un milieu naturel tel que celui-ci implique de travailler avec de nombreux partenaires, que ce soit des professionnels ou des groupes d'acteurs locaux.

Cette intervention a été programmée à l'ordre du jour de la CLE car ce secteur intéresse également d'autres partenaires de la CLE comme le SIBL qui intervient sur le Loiret domanial dont une partie se superpose avec le périmètre de la réserve naturelle.
La commune de Saint-Hilaire Saint Mesmin est également préoccupée par ce secteur (rive gauche du Loiret), ainsi M. Delaugère, représentant de la commune à la CLE a adressé un courrier à Mme la Présidente du SAGE dont l'animatrice indique le contenu en séance.

M. Delaugère précise effectivement avoir fait part d'un sentiment d'abandon de l'entretien sur la partie domaniale du Loiret.
Ceci s'illustrant par la chute d'un arbre et la dégradation d'un chemin empierré suite à la dernière crue. Le chemin se trouve ainsi interdit à la promenade. Suite à la crue les rives ont été attaquées. Il demande ainsi l'entretien préventif des rives du Loiret afin que chacun y trouve son intérêt y compris les riverains et les promeneurs.

Il est rappelé que le domaine public fluvial a été cédé en rétrocession au SIBL en 2012.
Sur le chemin évoqué, il ne reste plus que 50-60 cm de passage, la question du financement de ces travaux est posée. L'endroit est effectivement très difficilement accessible et les coûts pourraient être très élevés.

L'inondation a en effet déraciné un arbre et emporté une partie du chemin. A noter qu'à cet endroit la servitude de passage de 3m25 n'est plus du tout respectée depuis longtemps (grillage ne permettant pas de passer un peu plus à gauche). Il serait dans un premier temps important que la commune puisse faire respecter cette servitude.
Cette servitude n'étant pas uniquement destinée à favoriser l'accès pour entretenir le cours d'eau, mais également depuis la loi sur l'eau de 2006 à favoriser l'accès à tout piéton au bord des cours d'eau.

Afin de mieux se coordonner, le SIBL demande s'il ne pourrait pas faire partie du comité de gestion de la réserve. Effectivement cette structure aurait totalement sa place dans ce comité. Il sera proposé prochainement leur adhésion.

Une rivière est mobile et de tout temps bouge, ainsi le périmètre du domaine public fluvial change.
Il faudra éclaircir si la servitude de passage se déplace en fonction des attaques du cours d'eau sur les rives.

4. Rapport d'activités 2015

L'animatrice passe en revue le rapport d'activités qui avait été transmis en même temps que la convocation.
Les membres de la CLE n'ont pas de remarques sur celui-ci.
Il est adopté à l'unanimité.

5. Points divers

Un rapide point est fait sur l'avancement de l'étude Loiret qui se nomme maintenant « Les assises de la rivière Loiret ». Le premier COPIL aura lieu le 11 juillet 2016. Il a été décidé afin de garder une taille de COPIL raisonnable de n'associer que les élus des communes riveraines du Loiret. Cependant si certains membres de la CLE sont intéressés pour suivre l'avancement de cette démarche, ils peuvent se signaler à l'animatrice qui les incluera au COPIL.
Des points réguliers seront faits de toute façon en CLE.

Les membres de la CLE n'ayant plus de questions, la séance est levée par le vice-président à 20h15.

Jean-Claude HENNEQUIN

Vice-Président de la CLE
du SAGE Val Dhuy Loiret